

Les consignes sanitaires

Après le confinement, les activités de la vie quotidienne reprennent progressivement. Mais le virus est toujours là et il est toujours dangereux. Pour se protéger soi-même, et protéger ses proches et tous les autres, il suffit d'adopter de nouveaux comportements simples.

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Éviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000
(appel gratuit)

W0214-600-2003 - 20 mars 2020

COVID 19
Restons MOBILISÉS

Les bonnes pratiques SUR L'ESPACE PUBLIC

Se protéger soi-même, et protéger les autres :

- SE LAVER LES MAINS **AVANT ET APRÈS** CHAQUE SORTIE SUR L'ESPACE PUBLIC AVEC DE L'EAU ET DU SAVON PRIORITAIREMENT OU À DÉFAUT AVEC DU GEL HYDRO-ALCOOLIQUE.
- SALUER, **SANS SE SERRER LA MAIN NI EMBRASSADES**
- ÉVITER LES REGROUPEMENTS (**10 PERSONNES MAXIMUM**)
- VEILLER À LAISSER DE LA PLACE POUR QUE LES AUTRES PUISSENT CIRCULER EN RESPECTANT LES DISTANCES
(UNE DISTANCE DE **2 MÈTRES** EST PRÉCONISÉE ENTRE LES PROMENEURS ISOLÉS ET DE **4 MÈTRES** POUR LES FAMILLES-PETITS GROUPES AVEC TOUTE AUTRE PERSONNE)
- EN CAS DE PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE, **AUGMENTER LES DISTANCES DE SÉCURITÉ** (5 MÈTRES ENTRE CHAQUE)



Des consignes nationales

La maladie fait désormais l'objet de [consignes édictées par les autorités sanitaires](#).

Un numéro vert est disponible 24h/24 et 7j/7 pour répondre aux différentes questions concernant le Coronavirus Covid-19 : **0 800 130 000**.

A noter que cette plateforme n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Si vous présentez des signes d'infections respiratoires, contactez le 15 ou, pour les sourds et malentendants, envoyez un message au 114.

Les règles à appliquer dans les lieux de vie

Sur l'espace public

Les regroupements de plus de 10 personnes sont interdits.

Il est de nouveau possible de se promener dans les forêts, parcs et jardins. L'accès aux aires de jeux pour enfants et parcours de santé est autorisé.

Les rives de Penfeld sont ouvertes, tout comme les plages.

Dans les espaces de plein air, les gestes barrières doivent être respectés strictement :

- > Le lavage de mains avant et après la balade ou l'activité sportive avec de l'eau et du savon prioritairement ou à défaut avec du gel hydroalcoolique,
- > Une distance de 2 mètres est préconisée entre les promeneurs isolés et de 4 mètres pour les familles-petits groupes avec toute autre personne,
- > Dans les sentiers étroits, où la distance ne peut être maintenue quand on croise une autre personne, le port du masque est recommandé.

[Télécharger l'affiche sur les bonnes pratiques sur l'espace public \(pdf 146 ko\)](#)

Propreté sur l'espace public : Veiller ensemble au bien-vivre en ville

Avec le déconfinement et les beaux jours, d'importants dépôts de déchets, notamment alimentaires, sont apparus sur l'espace public. Des dépôts sauvages évitables facilement en respectant [quelques règles simples](#) :

- > Ne pas jeter ses déchets au sol ;
- > Utiliser les corbeilles mises à disposition. et lorsqu'une corbeille est pleine. en utiliser une autre



... et dans les conteneurs à disposition, et lorsqu'une conteneur est pleine, en amont d'une autre (généralement située à quelques mètres) ;

- > Les containers enterrés situés dans l'hyper-centre et dans les quartiers permettent de jeter facilement ses déchets d'emballage à bon escient (verre ou papier et recyclables) ;
- > Ne pas jeter son masque à usage unique sur l'espace public. Il doit impérativement être déposé dans un sac poubelle, puis idéalement dans son bac personnel d'ordures ménagères.

Transport et déplacements



Le port du masque est obligatoire dans tous les transports en commun (covoiturage, taxi, tramway, bus, train, avion). Il faut éviter d'emprunter les transports en commun aux heures de pointe, afin de respecter autant que possible la distanciation.

[Plus d'informations](#)

Des aménagements provisoires de la voirie et de l'espace public faciliteront la circulation piétonne et cycliste, ainsi qu'aux abords des écoles.

[Plus d'informations](#)

Dans les commerces



La majorité des commerces, à l'exception des cafés, bars et restaurants, est désormais ouvert. Le port du masque grand public y est fortement recommandé et peut être imposé par le commerçant.

[Plus d'informations](#)

Dans les commerces, la distance de 1 mètre doit être respectée entre chaque personne. Cette distance s'exerce aussi à l'extérieur du magasin (notamment en cas d'attente éventuelle).

Des mesures complémentaires peuvent avoir été prises par les commerçants et sont à respecter impérativement :

- > Restriction du nombre maximum de personnes présentes en même temps dans le magasin,
- > Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour utilisation par la clientèle,
- > Mise en place d'un sens de circulation
- > Obligation de porter un masque grand public

Il convient également de veiller à éviter de se toucher le visage pendant les courses et à bien se laver les mains dès que possible, notamment en rentrant à son domicile et après avoir rangé les courses.

Activités sportives



La pratique d'un sport individuel en extérieur est autorisée.

Il peut être exercé en groupe, en respectant les consignes suivantes :

- > Pratique en extérieur
- > 10 personnes maximum
- > Distances de sécurité augmentées : 5 mètres entre chaque personne pour une activité équivalente à une marche rapide et 10 mètres pour les activités plus intenses.

Il est interdit de pratiquer un sport dans un lieu couvert. La plupart des équipements sportifs sont encore fermés. Les sports collectifs et les sports de contact sont également proscrits.

[Plus d'informations sur les sites ouverts ou fermés](#)

Regroupement avec la famille, les amis, les proches



En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour se protéger et protéger son entourage est, en permanence, le respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

- > Même si on ne s'est pas vu depuis longtemps, on se salue sans se serrer la main ni se serrer dans les bras et pas d'embrassade.
- > Les regroupements doivent être limités à 10 personnes maximum et il faut respecter la distance de 1m entre chacun.
- > Il est possible de rendre visite à une personne âgée ou vulnérable à condition de respecter toutes les précautions sanitaires nécessaires à la préservation de sa santé.
- > Les cérémonies funéraires restent limitées à 20 personnes. L'accès aux cimetières est autorisé.

[Télécharger l'affiche sur les gestes barrières \(pdf 129 ko\)](#)



Et concernant l'usage des masques ?

Le concernant l'usage des masques :

Première précaution : le port d'un masque [ne remplace pas les gestes barrières \(pdf 129 ko\)](#), c'est un complément.

Les [différents types de masques](#) (pdf - 250 ko)

[Précautions à suivre et informations à savoir concernant les masques barrières en tissu](#) (normes [Afnor](#) → pdf 110 ko)

Brest métropole a réalisé un [mode d'emploi du masque en tissu](#), à télécharger (pdf 100ko).

Les bons gestes concernant les déchets spéciaux

COVID-19

Information coronavirus Brest

24h

ATTENTION !
le sac poubelle doit être doublé

**INFECTÉS
OU EXPOSÉS
AU COVID-19 ?**

N'oubliez pas ces recommandations pour votre protection et celle des agents de la collecte

Merci de votre compréhension.

Information coronavirus collecte des déchets

Avec la crise sanitaire, les déchets spéciaux tels que les masques et les gants apparaissent sur l'espace public. Voici quelques **règles de bonne pratique** simples :

- > Ne pas jeter ses déchets au sol ;
- > Utiliser les corbeilles mises à disposition, et lorsqu'une corbeille est pleine, en utiliser une autre (généralement située à quelques mètres) ;
- > Ne pas jeter son masque à usage unique et ses gants sur l'espace public. Il est important d'enfermer dans un sac les mouchoirs, les équipements de protection et tout autre déchet en contact direct avec le virus. Vous pouvez ensuite jeter le sac avec les ordures ménagères.

Informations pratiques



Masques grand public, quel dispositif sur le territoire ?

La ville de Brest s'est engagée à fournir 2 masques lavables et réutilisables à chaque habitant

Dernière mise à jour le : **07 juillet 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter

Personnaliser